

PLAN LOCAL D'URBANISME



Finistère



Echelle : 1/10 000ème

Annexes

Servitudes d'utilité publique
Plan 1 sur 2

Source : DDTM du Finistère - janvier 2018

Arrêté le : 27/10/2016
Approuvé le : 26/02/2018
Rendu exécutoire le : 10 mars 2018



7, rue La Bruyère - 29200 La Forêt-Fouesnant
Téléphone : 02 97 21 13 03 - Fax : 02 97 21 13 04
Email : geolitt@pleuven.fr - www.geolitt.fr

- ★ AC1 : Protection des monuments historiques classés ou inscrits
 - Classé
 - Inscrit
 - AC2 : Protection des sites et monuments naturels
 - Classé
 - Inscrit
 - AC3 : Périmètre de protection autour des réserves naturelles
 - AR1 : Protection des postes électrosémaphoriques, des amers et des phares
 - EL9 : Servitude de Passage des piétons le long du littoral (bande de 3 mètres)
 - Servitude de droit (SPPL)
 - Servitude modifiée (SPPL)
 - I4 : Protection des lignes électriques
 - PT1 : Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
 - PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique
 - PT3 : Protection des câbles de télécommunications
 - T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement
- Concerné toute la commune - Non représentée graphiquement

PLEUVEN

SAINT-EVARZEC

LA FORET-FOUESNANT

BENODET

Les bâtiments récemment implantés ont été reportés sur le fond de plan de façon purement schématique (ils sont signalés par [hatched box]).